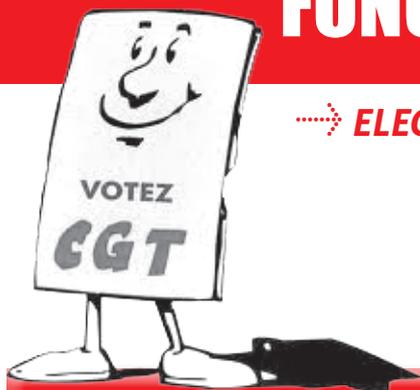


Elections professionnelles

DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE



→ **ELECTIONS** aux Commissions Administratives Paritaires (CAP) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les salarié.e.s contractuel.le.s - CDD – CDI.

■ Les Commissions Administratives Paritaires rendent des avis sur les déroulements de carrière des agents :

- Avancement d'échelon et de grade, promotion par liste d'aptitude.
- Mutation, détachement, disponibilité, temps partiel.
- Contestation de notation.
- Refus de titularisation.
- Conseil de discipline.

■ Dans le contexte actuel de souffrance au travail induite par la dégradation des conditions d'exercices et de sous-effectifs, les suppressions d'emplois, l'aggravation des accidents du travail, l'augmentation des maladies professionnelles et des risques psycho-sociaux, les accidents de la vie. Les élu.e.s CGT combattent les décisions de l'Administration qui peuvent parfois être arbitraires (pouvant aller jusqu'à la révocation dans certains cas).

■ Parmi les élu.e.s CAPD/CAPL sont désigné.e.s les représentant.e.s aux commissions de réforme qui traitent de :

- L'imputabilité au service des accidents de travail, de trajet et maladies professionnelles.
- L'attribution du taux d'incapacité reconnaissant le handicap résultant de maladie professionnelle ou d'accident de travail.
- La mise en retraite en cas d'invalidité ou d'inaptitude au travail.

■ **Nouveauté pour les contractuel.le.s : création d'une Commission Consultative Paritaire**

La CGT défendra les intérêts de ces salarié.e.s et continuera d'exiger l'accès à la titularisation pour bénéficier pleinement des mêmes droits que leurs collègues agents de la FPH (comme le versement de la prime de service, etc.).

Les CAP, c'est pour chacun.e le moyen d'être représenté.e et défendu.e par des professionnel.le.s de sa catégorie, de son grade. Elles constituent un rempart contre les décisions de l'Administration. En désignant la CGT comme la principale force syndicale, vous vous donnerez de nouveaux moyens d'intervention pour vous faire entendre. Vous adresserez aussi un message clair au gouvernement qui n'a cessé de mépriser les personnels et d'ignorer leurs revendications.



Fonction Publique Hospitalière

LE 6 DÉCEMBRE 2018, VOTEZ CGT !

EN VOTANT POUR LES CANDIDAT.E.S PRÉSENTÉ.E.S PAR LA CGT, VOUS ACCOMPLIREZ UN GESTE IMPORTANT POUR :

- Obtenir une véritable reconnaissance professionnelle,
- Garantir des déroulements de carrière équitables entre les personnels,
- Des réformes synonymes de progrès et de justice sociale,
- Assurer l'avenir, l'originalité du statut de la Fonction Publique Hospitalière.